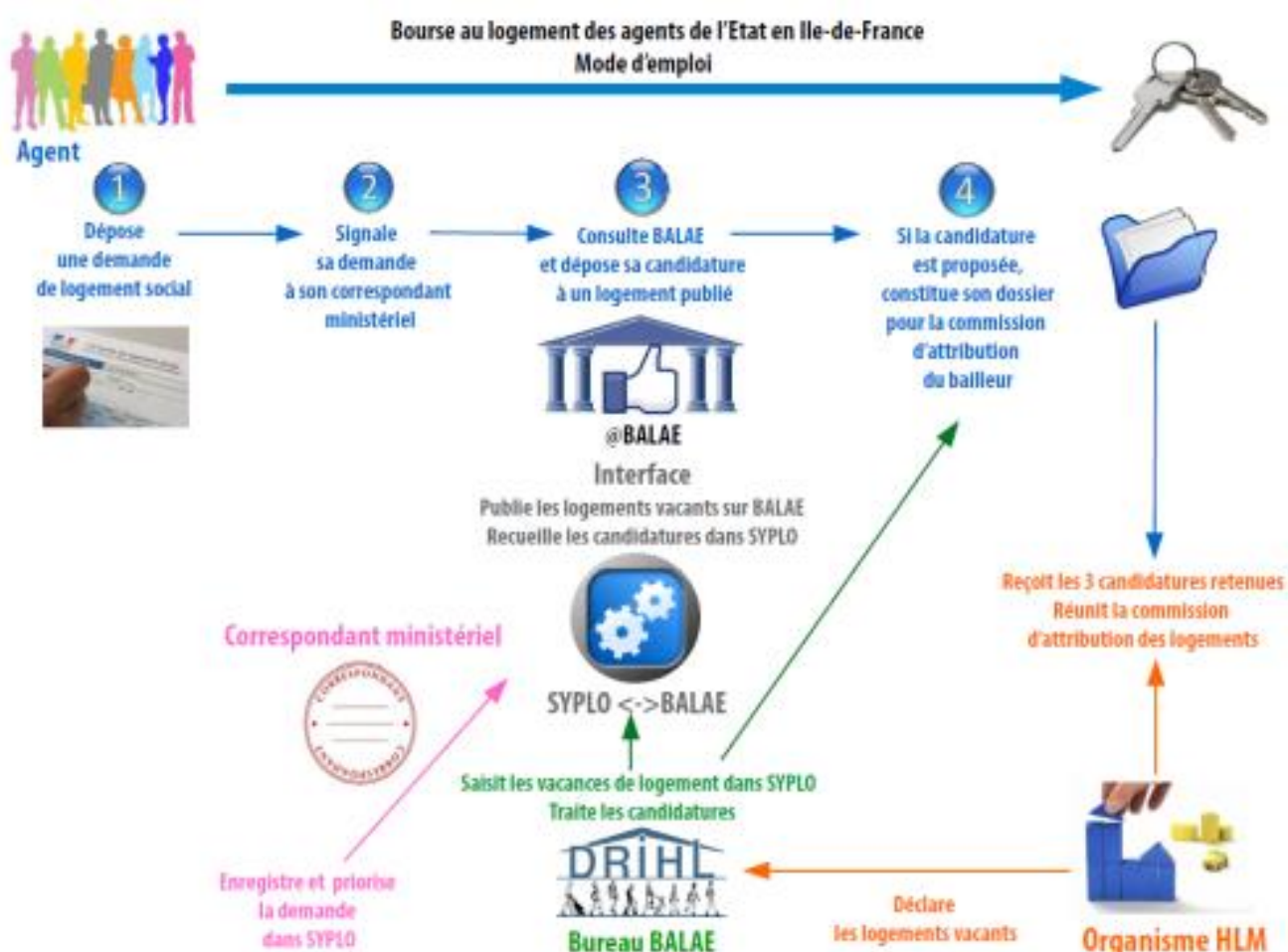


Les étapes pour accéder au logement interministériel

publié le 11 juin 2015 (modifié le 12 juin 2018)

Contenu

Accédez à votre logement social en 4 étapes



1- Vous devez déposer une demande de logement social et obtenir un numéro unique régional (NUR) de demandeur de logement social.



Ce numéro est obligatoire pour demander un logement

Cette demande peut être déposée en envoyant le [formulaire CERFA](#) de la demande de logement social (DLS) à une [mairie ou à un bailleur](#) social d'Ile-de-France.

Vous pouvez également faire votre demande en ligne sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>.



A chaque changement de situation (adresse, ressources, lieu de travail, composition familiale, etc.), votre demande de logement social doit être mise à jour. Elle est valable un an et doit être renouvelée le cas échéant.

2- Faites-vous connaître auprès de votre correspondant logement

Pour pouvoir consulter la bourse au logement (BALAE) et déposer votre candidature, vous devez préalablement vous signaler auprès de votre correspondant logement en lui adressant la fiche de situation ainsi que les justificatifs demandés. [Fiche de situation agent demandeur](#) (format pdf - 115.1 ko - 12/06/2018)

Votre correspondant ministériel vérifiera que vous êtes bien éligible au logement social ministériel, et si oui, consignera votre demande dans SYPLO. SYPLO est le logiciel de l'Etat qui permet la gestion des logements du contingent de l'Etat et recense l'ensemble des demandeurs éligibles au contingent interministériel. Cette étape est donc impérative.

La priorisation des demandes
A partir de votre fiche de situation et des justificatifs adressés à votre correspondant ministériel, celui-ci priorisera votre demande.



Si vous ne remplissez pas cette fiche ou si vous ne joignez pas les justificatifs demandés, le correspondant ministériel ne pourra pas prioriser votre demande.

En dehors des cas d'urgence avérée nécessitant une mise à l'abri (en raison de violences graves subies ou en raison de l'absence totale d'hébergement), la priorisation se formalise par un indice de priorité.

Pour calculer votre indice, consultez la grille suivante : [Règles de calcul IP](#) (format pdf - 67.9 ko - 12/06/2018)

3- Consulter BALAE et déposer votre candidature

Tous les logements interministériels disponibles, qu'ils soient situés à Paris ou en banlieue, font l'objet d'une annonce sur la bourse au logement des agents de l'Etat (BALAE) : www.balae.logement.gouv.fr. En vous connectant sur BALAE, vous pouvez consulter les annonces, mises à jour quotidiennement, et candidater en ligne si un logement vous intéresse.



Toutes les informations relatives au logement interministériel, au fonctionnement de BALAE et aux modalités de traitement des candidatures sont disponibles dans [le guide de l'accès au logement interministériel](#)

4- Si votre candidature est proposée, vous pouvez constituer votre dossier pour la commission d'attribution du bailleur

© DRIHL Ile-de-France

Adresse de cette page : <http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-etapes-pour-acceder-au-logement-a3559.html>